

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision Question écrite n° 74900

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'idée de création d'un journal télévisé pour enfants. À l'occasion d'une visite au collège Jean Moulin à Pontault-Combault en Seine-et-Marne le 23 janvier 2015, elle a eu l'occasion de débattre au cours d'une table ronde du phénomène de propagation sur la scène médiatique de rumeurs et de théories conspirationnistes, plus vivaces que jamais au lendemain des attentats du début d'année. En effet, il arrive très fréquemment que les enfants regardent la télévision et notamment les journaux d'information aux côtés de leurs parents, et ils peuvent se retrouver confrontés à des contenus extrêmement violents et inappropriés. Au cours de cette table ronde, elle a émis l'idée de créer un « journal télévisé d'actualité pour les enfants » les aidant à faire le tri parmi le flot d'informations reçues, de façon à développer leur esprit critique et à leur apprendre à analyser le monde dans son entièreté. Cette intéressante idée n'a malheureusement pas recueilli l'écho escompté auprès du reste du Gouvernement, ni chez les chaînes de télévision, ou encore au niveau du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Et pourtant, des exemples de journaux pour enfants ont vu le jour par le passé et ont recueilli un grand succès auprès du public. Ce fut notamment le cas de 2000 à 2005 des programmes « À toi l'actu@! » et « Mon kanar » sur France 3 ; si les horaires changeaient souvent, l'émission n'en restait pas moins visionnée par les enfants, réagissant, posant des questions, émettant des critiques par rapport à ce qu'ils avaient vu. Depuis lors, seule la chaîne franco-allemande Arte a lancé en mars 2014 son journal télévisé pour les 8-12 ans, diffusé le dimanche matin à 8 heures 40 ; à une heure pareille, la visibilité de ce programme est malheureusement très réduite. Au vu de ces éléments, il souhaitait rappeler tout l'intérêt de sa proposition relative à la création d'un journal télévisé pour enfants, et il souhaite savoir si le Gouvernement pourrait apporter son soutien à cette idée qui reste, aujourd'hui, pleinement d'actualité.

Texte de la réponse

Le rapport du groupe interministériel coordonné par Monsieur Marc Schwartz sur l'avenir de France Télévisions, remis aux ministres de tutelle en mars 2015, préconisait de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté au sein de l'offre jeunesse. La ministre de la culture et de la communication souscrit pleinement à cette recommandation et veillera, dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens 2016-2020 de France Télévisions, à ce que l'entreprise publique propose une offre de programmes et de services adaptée au jeune public traitant des problématiques citoyennes à travers des formes modernes et efficaces, au-delà des programmes traditionnels d'instruction civique. À ce titre, la ministre de la culture et de la communication partage l'ambition de la nouvelle présidente-directrice générale, Madame Delphine Ernotte-Cunci, qui prévoit dans son projet stratégique d'explorer la possibilité d'un rendez-vous quotidien pour traiter de l'actualité sous un angle adapté à la jeunesse, dans la suite des innovations de presse, du type de « Mon Quotidien ». Pour autant, il appartiendra à France Télévisions de définir la forme de ses programmes destinés au jeune public. En effet, il n'appartient pas au Gouvernement d'intervenir dans l'élaboration des programmes des sociétés de l'audiovisuel public, puisqu'aux termes de la loi no 86-1067 modifiée relative à la liberté de communication, ces sociétés sont seules responsables de leur programmation, dans le cadre des missions qui leur sont imparties par le législateur, sous

le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Ce principe fondamental garantit l'indépendance de ces médias vis-à-vis du Gouvernement.

Données clés

Auteur : M. Hervé Féron

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 74900

Rubrique: Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>3 mars 2015</u>, page 1433 Réponse publiée au JO le : <u>10 mai 2016</u>, page 4017